

Souriez vous êtes SCoTés

Chartres, le 31 janvier 2013

Table ronde n°1

Avant : l'engagement dans la planification territoriale et la démarche SCoT

J.Cartier

Chef du Département Aménagement
DREAL Centre



Service Bâtiment, Logement, Aménagement Durables – DREAL Centre

Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

Un SCoT, à quoi ça sert ?

1/ Sept (bonnes) raisons de faire un SCoT

Court terme

- Répondre à des préoccupations juridiques
- Intégrer un nouveau projet ou en prévoir un

Moyen terme

- Consolider les communautés existantes, prolonger d'autres démarches
- Organiser l'articulation avec des territoires voisins, montrer à l'extérieur qu'on est organisé
- Progresser dans la planification et l'aménagement du territoire
- Éviter les concurrences à une nouvelle échelle

Long terme (mais qui rejoint le court terme)

- Anticiper les changements car il y a des nécessités d'agir (ressources, biodiversité)

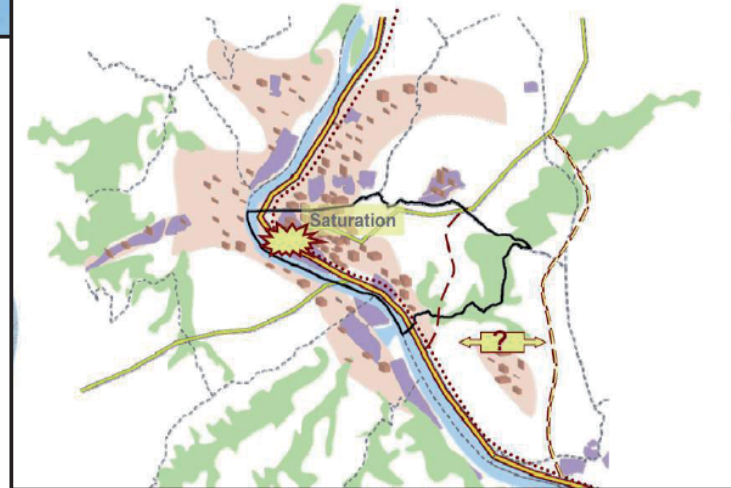
Un SCoT, à quoi ça sert ?

2/ Pourquoi la cohérence territoriale ?

Pour réfléchir et agir à une **nouvelle échelle**



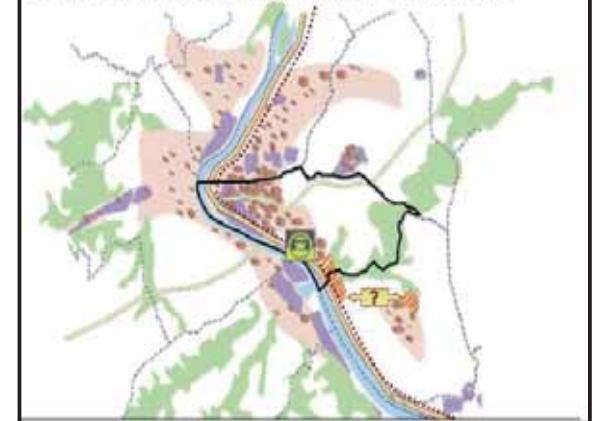
Les solutions aux problèmes de circulation se trouvent bien souvent en dehors de la commune



La biodiversité ignore les limites administratives



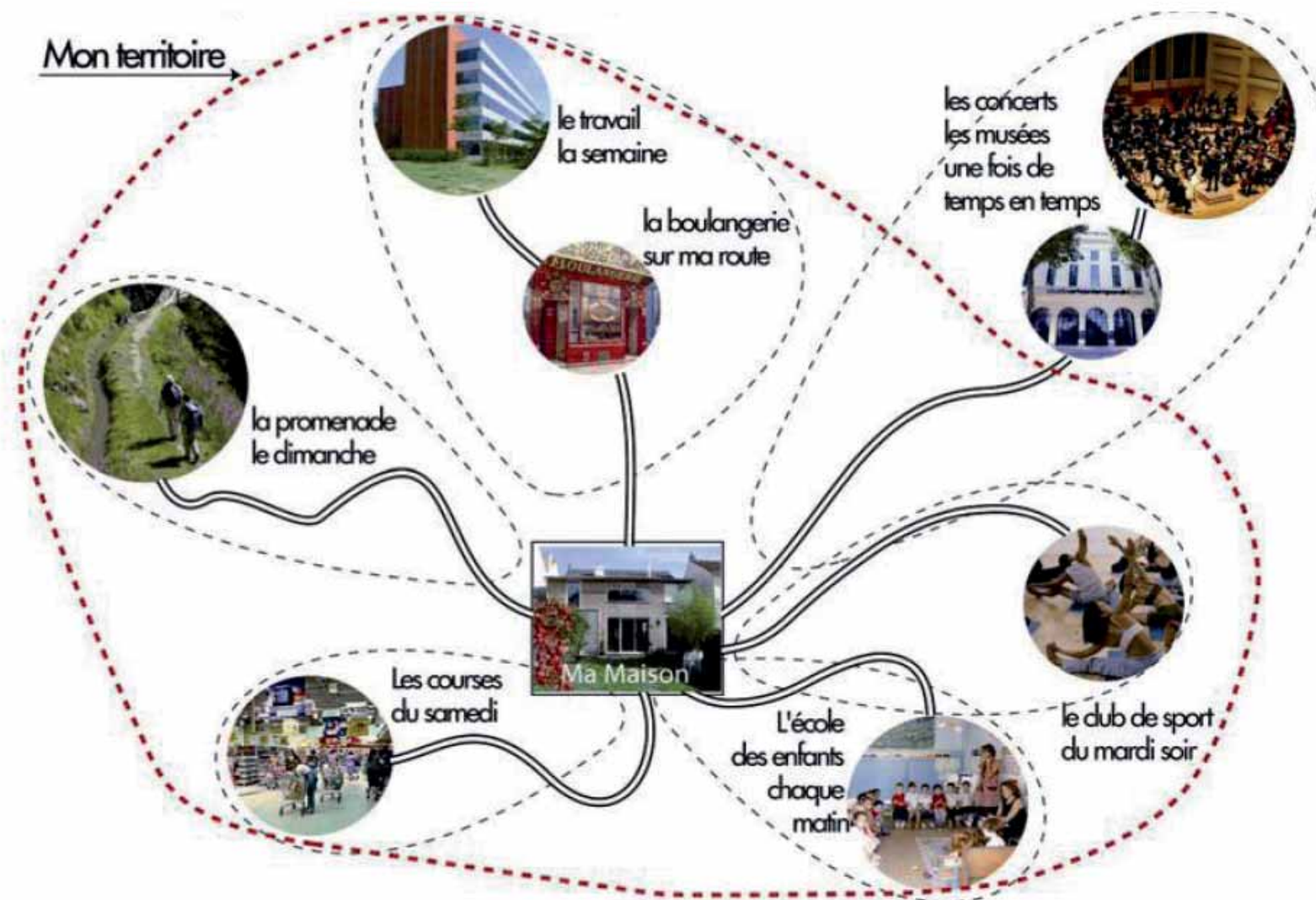
Une politique de l'habitat s'appréhende à l'échelle intercommunale



Un SCoT, à quoi ça sert ?

2/ Pourquoi la cohérence territoriale ?

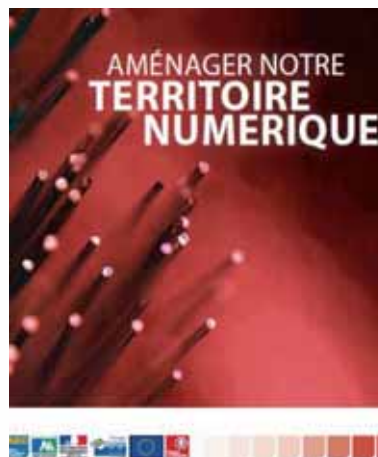
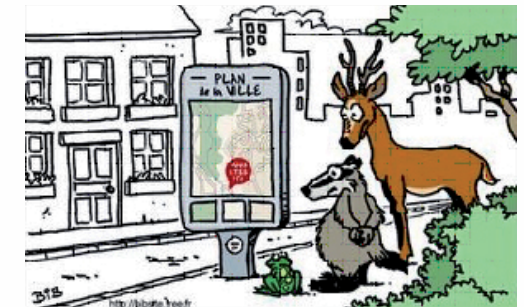
...parce que la vie de nos concitoyens s'organise à une autre échelle



Un SCoT, à quoi ça sert ?

2/ Pourquoi la cohérence territoriale ?

Pour réfléchir à une nouvelle échelle
...autour d'une réflexion transversale à toutes les thématiques (le SCoT « intégrateur »)



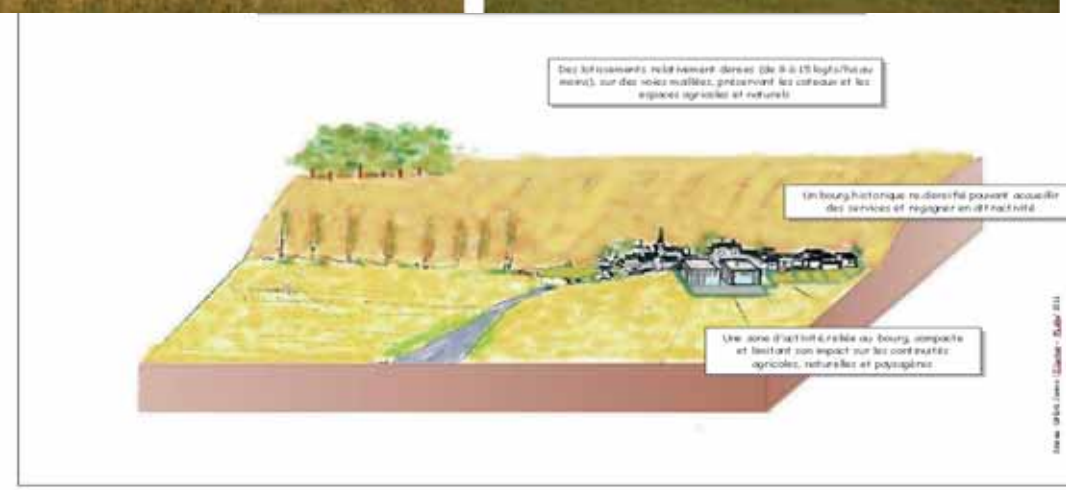
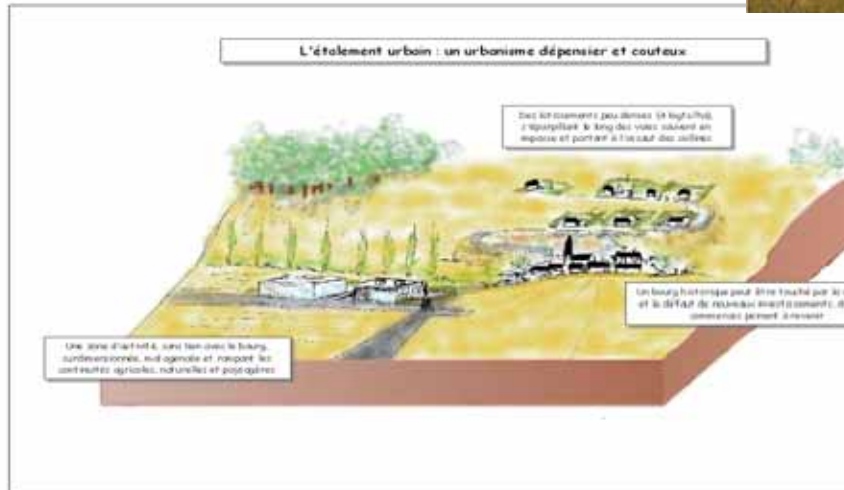
Un SCoT, à quoi ça sert ?

2/ Pourquoi la cohérence territoriale ?

Pour réfléchir à une nouvelle échelle

...autour d'une réflexion transversale à toutes les thématiques (le SCoT « intégrateur »)

...en anticipant à 15-20 ans les besoins, projets, ressources...



Dix questions concrètes

1/ Qui bénéficie du SCoT ?

- près de 400 périmètres de SCoT arrêtés (1 commune sur 2, 50% du territoire, 70% de la population)

1/3 des SCoT à moins de 50 000 hab, 2/3 à moins de 100 000 et **20% moins de 30 000 hab**

- les communes qui se développeront fortement : le SCoT organise et prépare ce développement

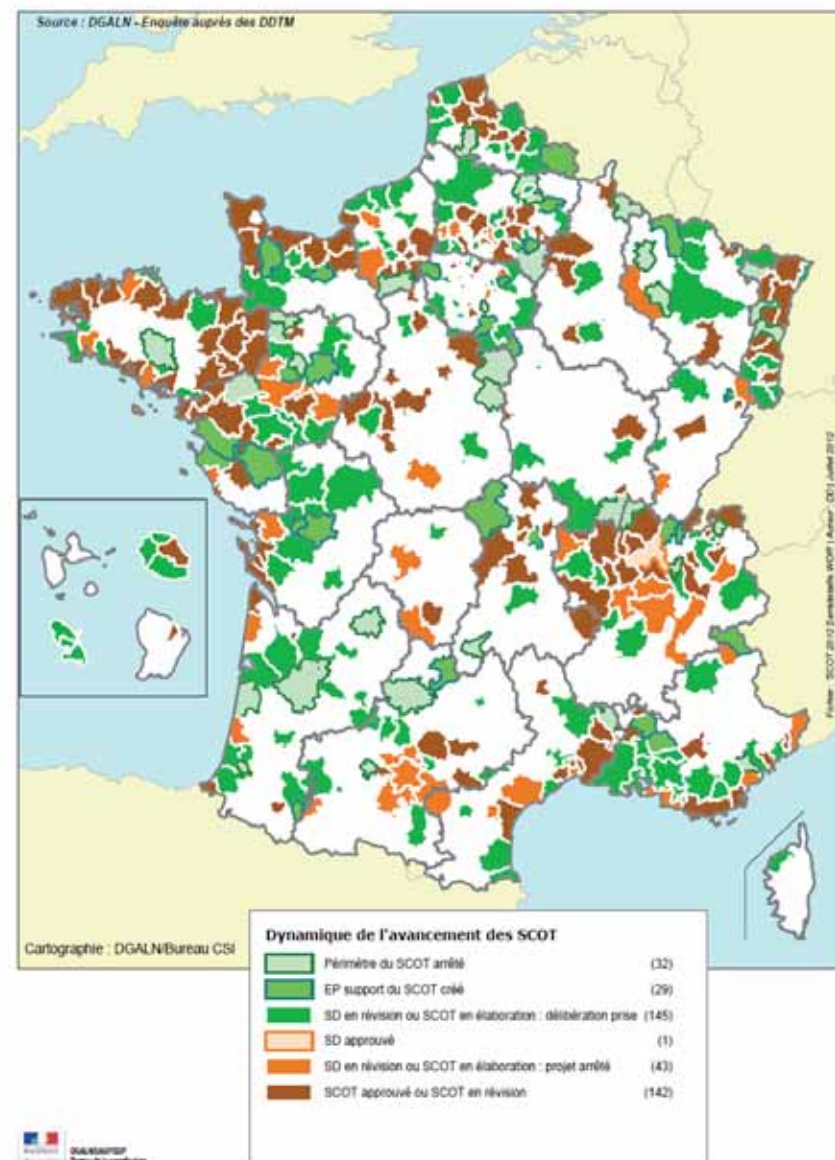
- les communes qui se développeront faiblement : bénéficiant de la proximité d'un pôle de développement + d'autres projets en échange : tourisme, loisirs, aménagements, développement rural, culture...

- les intercommunalités, en renforçant l'énoncé et la mise en oeuvre de leur stratégie

- les autres collectivités, en trouvant un cadre de cohérence pour territorialiser leurs interventions, notamment les équipements

Le SCoT : un projet pour tous

Dynamique de l'avancement des SCOT au 01/01/2012



Dix questions concrètes

2/ Peut-on faire un projet territorial sans SCoT ?

- oui : un schéma d'aménagement sans procédure juridique

→ davantage de liberté

→ davantage de souplesse

- mais :

→ n'engage pas les communes concernées, dans le temps

→ ne déclenche pas d'association des personnes publiques

→ ne garantit pas les conditions de démocratie locale de son élaboration

→ ne garantit pas la prise en compte de l'ensemble des thématiques et

démarches

Le SCoT : un cadre, une garantie, des partenariats

Dix questions concrètes

3/ Le SCoT sert-il à contraindre ?

- . des règles du jeu, mais choisies
- . pas d'occupation du sol,
un cadre avec des marges de manoeuvre aux communes dans l'établissement de leur projet
- . une cohérence dans le temps des politiques publiques, une visibilité économique pour les investisseurs (chefs d'entreprises, aménageurs, agriculteurs, habitants...) et une modification / révision au besoin
- . ne pas se laisser imposer des choix par d'autres mais se donner une liberté de choix

Le SCoT : dépasser les contraintes

Dix questions concrètes

4/ Qu'est-ce qu'on ne peut pas faire sans SCoT ?

. Ouvrir à l'urbanisation à moins de 15 km d'une agglomération de plus de 15 000 habitants (changement au 1er janvier 2013 : passage de 50 à 15000 hab) et après 2017 quelle que soit la commune

. Infléchir des tendances lourdes à l'échelle du territoire

la maison individuelle hors lotissement : 1/3 des constructions en France sur 2002 – 2006; 70% de l'espace urbanisé par l'habitat etc

. Ouvrir et réaliser des perspectives auxquelles on n'avait pas songé



Le SCoT : agir sur l'évolution du territoire

Dix questions concrètes

5/ Les communes sont-elles dessaisies de leur compétence ?

Qui décide ?

- . Le conseil syndical du syndicat mixte
- . Le bureau (souvent présidents d'EPCI mais pas toujours ni exclusivement)
- . Le président (près de la moitié des présidents de SCoT sont présidents d'EPCI)
60% ont d'autres mandats (*enquête 2005 sur 141 SCoT*)
- . NB les SCoT sont la plupart du temps votés à l'unanimité, ou avec 1 ou 2 abstentions

Le SCoT : la construction d'un consensus

- . la commune reste responsable de son document d'urbanisme communal et de la délivrance des permis, ces responsabilités incluant un regard à une nouvelle échelle
- . elle bénéficie de la vision large du SCoT pour élaborer ses orientations communales
- . les élus communaux participent à la résolution des problèmes dépassant la commune, la compétence d'élus communal est renforcée

Le SCoT : la commune prend sa place dans l'espace communautaire

Dix questions concrètes

6/ Comment la population participe-t-elle au SCoT ?

- . une concertation que le syndicat doit définir et réaliser
- . les associations agréées sont consultées, des avis peuvent être demandés à tout organisme ayant compétence
- . une enquête publique
- . une nouvelle dimension dans le dialogue entre élus - propriétaires fonciers - pétitionnaires, au nom d'une nouvelle échelle en prise sur la vie quotidienne

Le SCoT : une échelle pour le citoyen

Dix questions concrètes

7/ Qui fait les études et quelles études?

- . Le maître d'ouvrage mobilise divers moyens :
 - une agence d'urbanisme missionnée pour ce faire
 - un ou des bureaux d'études avec une équipe pluridisciplinaire en régie, des techniciens, des commissions d'élus

Les points de vigilance à avoir

- l'existence d'une évaluation environnementale
- des études portant sur des thèmes « nouveaux » : consommation de l'espace (foncier disponible, foncier consommé), continuités écologiques, ANT, énergie-air-climat, DAC
- des études à bien cadrer sur les éléments plus classiques mais pas toujours bien traités : analyse du potentiel économique du territoire notamment

Qui peut m'aider à faire mon SCoT ?

- . les partenaires institutionnels que sont l'Etat (DDT), les chambres consulaires, les CAUE, les PNR,

Les études du SCoT : un dosage interne / externe

Dix questions concrètes

8/ Combien coûte un SCoT ?

- . Les études : entre 2,5 et 3,7 € / hab.
 - . Les études complémentaires : 2 x 50 000 €
 - . Le fonctionnement et la structure syndicat mixte (qui fait d'autres choses) : 60 000 € / an
 - . Les salaires des techniciens du syndicat : 50 000 € / an si 1 chargé de mission seul
 - . Concertation et enquête : 15% du coût
 - . Un investissement qui ne s'arrête pas à l'approbation du SCoT
-
- . Ça « rapporte » :
 - Dotation Globale de Décentralisation
 - FNADT/ FCTVA
 - subvention « SCoT rural » : depuis 4 ans près de 100 SCoTs déjà aidés; 1€/ha avec un minimum de 30 k€ et un maximum de 100 k€; maximum de 100 000 habitants
 - des PLU / cartes communales plus faciles à étudier
 - une action foncière anticipée, des travaux de viabilisation optimisés, une meilleure viabilité économique des transports collectifs...

Le SCoT : un investissement

Dix questions concrètes

9/ Combien de temps dure un SCoT ?

- . en moyenne 4 ans pour élaborer
- . 6 ans au minimum de durée de vie (car il y a obligation d'un bilan à ce stade et d'une décision de maintien en vigueur ou de révision partielle ou complète par l'EPCI)
- . un horizon de 15-20 ans

Le SCoT : un engagement dans le temps

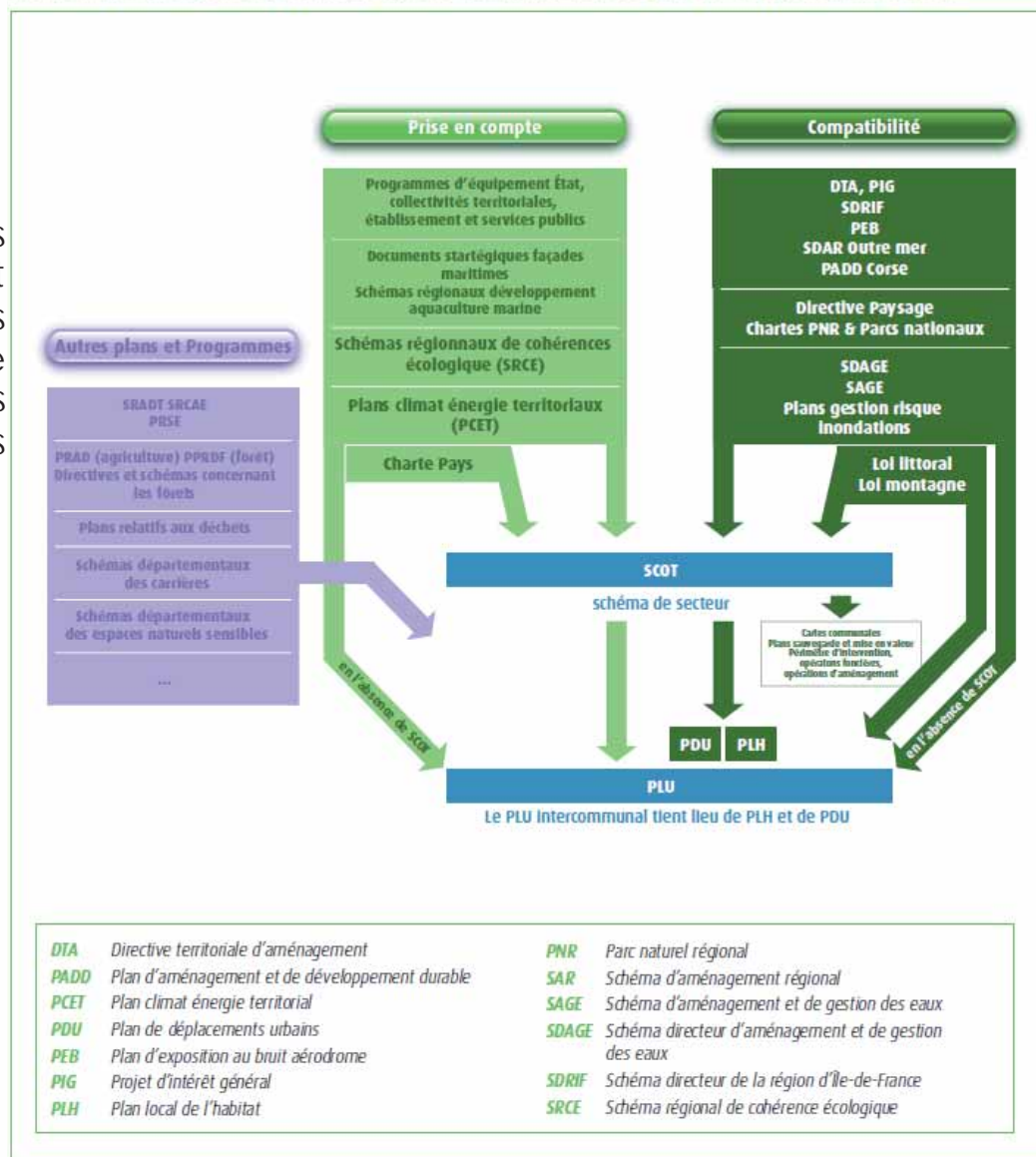
Dix questions concrètes

10/ Finalement ce n'est pas un peu se compliquer la tâche?

. le SCoT est une démarche, certes complexe, mais intégratrice, qui permet de trouver des réponses aux bonnes échelles à des questions qui, sinon se poseraient directement aux élus communaux, sans qu'ils aient toujours les outils pour les résoudre

Le SCoT : un travail intégrateur

Documents avec lesquels les SCOT et PLU doivent être compatibles ou qu'ils doivent prendre en compte



Synthèse

- 1/ Le SCoT : un projet pour tous
- 2/ Le SCoT : un cadre, une garantie, des partenariats
- 3/ Le SCoT: dépasser les contraintes

4/ Le SCoT : agir sur l'évolution du territoire

- 5/ Le SCoT : la commune prend sa place dans l'espace communautaire
- 6/ Le SCoT: une échelle pour le citoyen

- 7/ Les études : un dosage interne-externe
- 8/ Le SCoT : un investissement
- 9/ Le SCoT : un engagement dans le temps
- 10/ Le SCoT : un travail intégrateur

Le SCoT : une bonne solution pour faire du développement durable

Le SCoT : un éventail de choix et solutions possibles

Le SCoT : un investissement d'avenir

Le SCoT : un outil au service de l'exercice d'élu

Conclusion

Le SCoT,

- un outil à utiliser au service d'orientations politiques
- pour donner du sens, un sens voulu, aux évolutions territoriales
- vers un développement plus durable